

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ARRONDISSEMENT DE TOURNON-SUR-RHONE

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 mars 2022 (19h)

Salle Roland Moulin – Mairie Convocation et affichage : 25/03/2022

Président de séance : Lucie RAMIER Secrétaire de séance : Jérémy COURBON

Nombre de membres : 19

En exercice: 19

Présents: 15

Votants: 19

Etaient présents: Lucie RAMIER, Maxime DURAND, Nelly SOURDILLON, Michel CHARRA, Tony GRANGE, Patricia ROUBIN, Arnaud LEMARCHAND, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sabine FLATET, Marie-Noëlle BERTHAUD, Jérémy COURBON, Gilles DESSEMON, François CHELS, Véronique BONGARD-ARNAUD, Emmanuelle DEYGAS.

Etaient excusés et pouvoirs: Sandrine LHOTEL excusée, a donné pouvoir à Véronique DOS SANTOS PEREIRA; Linda RAUX-GANDON excusée, a donné pouvoir à Lucie RAMIER; Romain D'ANIELLO excusé, a donné pouvoir à Maxime DURAND; Lucas SABOT excusé a donné pouvoir à Jérémy COURBON.

<u>CM-2022-017 - Adoption compte de gestion 2021 - Budget communal</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECLARE que le compte de gestion 2021 du budget communal n'appelle ni observation, ni réserve. PREND ACTE du compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2021 tel que présenté. AUTORISE d'une manière générale Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-018 - Adoption du Compte administratif 2021 - Budget communal LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 tel que présenté.

711 1 100 VE 10 compte daminiotratii da ba	aget principal pour rexercice 2021
Dépenses	850 672.64 €
Recettes	1 027 333.88 €
Excédent antérieur reporté	379 102.19 €
Résultat de clôture	555 763.43 €

Section d'investissement			
Dépenses	329 123.14 €		
Recettes	428 401.22 €		
Déficit antérieur reporté	-134 592.97 €		
Résultat de clôture	-35 314.89 €		

CM-2022-019 - Affectation des résultats sur le Compte administratif 2021 - Budget communal

	DELIBERATION	Nombre de membres en exercice		
COMMUNE DE FELINES	D'AFFECTATION DES RESULTATS	Nombre de membres présents		
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de suffrages exprimés		
	BUDGET COMMUNAL 2021	Votes	Contre	Pour 🗀
		Date de la convocation :		

Séance du :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Lucie RA MIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

	FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
LIBBLLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportes		379 102,19		134 592,97			244 509,22
Opérations de l'exercice	850 672,64	1 027 333,88		329 123,14	428 401,22	1 179 795,78	1 455 735,10
Tolaux	850 672,64	1 406 436,07		463 716,11	428 401,22	1 179 795,78	1 700 244,32
Résultat de clôture		555 763,43		35 314,89	-		520 448,54
Résultat de l'exercice seu	1	176 661,24			99 278,08		275 939,32

Besoin de financement Excédent de financement	35 314.89 001 déficit d'investissement à reporter sur BP 2022
Restes à réaliser	
Besoin de financement Excédent de financement des restes à réaliser	
Beso in total de financement Excèdent total de financement	35 314,69
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter le somme de	35 314,89 au compte 1068 investissement (titre à faire recettes invest)
	520 448,54 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté sur 8 P 2021

^{3°}Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

CM-2022-20 - Adoption du Budget primitif 2022 - Budget communal LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE le budget primitif 2022 du budget principal comme ci-dessous :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

	Section de fonctionne	ement
	Proposé	Voté
Dépenses	011 : 292 900.00 €	011 : 292 900.00 €
	012 : 449 100.00 €	012 : 449 100.00 €
	014 : 4 000.00 €	014 : 4 000.00 €
	65 : 180 750.00 €	65 : 180 750.00 €
	66 : 17 000.00 €	66 : 17 000.00 €
	67 : 4 500.00 €	67 : 4 500.00 €
	68 : 2 000.00 €	68 : 2 000.00 €
	022 : 2 000.00 €	022 : 2 000.00 €
	023 : 504 803.54 €	023 : 504 803.54 €
	042 : 70 000.00 €	042 : 70 000.00 €
	TOTAL: 1 527 053.54 €	TOTAL: 1 527 053.54 €
Recettes	013 : 3 500.00 €	013 : 3 500.00 €
	70 : 58 400.00 €	70 : 58 400.00 €
	73 : 666 000.00 €	73 : 666 000.00 €
	74 : 251 500.00 €	74 : 251 500.00 €
	75 : 24 500.00 €	75 : 24 500.00 €
	76 : 5.00€	76 : 5.00€
	77 : 2 700.00 €	77 : 2 700.00 €
	002 : 520 448.54 €	002 : 520 448.54 €
	TOTAL: 1 527 053.54 €	TOTAL : 1 527 053.54 €

et de sortie, aux débits et aux crédits portés à litre budgétaire aux différents comptes, 4°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

^{5°}Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

CM-2022-019 - Affectation des résultats sur le Compte administratif 2021 - Budget communal

DELIBERATION
D'AFFECTATION DES RESULTATS
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNAL 2021

Nombre de membres en exercice			
Nombre de membres présents			
Nombre de suffrages exprimés			
Votes	Contre	Pour	

Date de la convocation : Séance du :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Lucie RAMIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame le Maire, après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Il ui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSE OU	RECETTES OU	DEPENSE OU	RECETTES OU	DEPENSE OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT.
Résultats reportés		379 102,19	134 592,97	,		244 509,22
Opérations de l'exercice	850 672 64	1 027 333,88	329 123,14	428 401,22	1 179 795,78	1 455 735,10
Tolaux	850 672,64	1 406 436,07	463 716,11	428 401,22	1 179 795,78	1 700 244,32
Résultat de clôture		555 763,43	35 314,89			520 448,54
Résultat de l'exercice seu	1	176 661,24		99 278,08		275 939,32

Besoin de financement Excédent de financement	35 314,89 O01 déficit d'investissement à reporter sur BP 2022
Restes à réaliser	
Besoin de financement Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement Excédent total de financement	35 314,89
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	35 314,89 au compte 1068 investissement (iltre à faire receites invest)
	520 448 54 au comple 002 Excédent de fonctionnement reporté sur RP 2021

^{520 448,54} au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté sur BP 2021
3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée

CM-2022-20 - Adoption du Budget primitif 2022 - Budget communal LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE le budget primitif 2022 du budget principal comme ci-dessous :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Section de fonctionnement				
	Proposé	Voté		
Dépenses	011 : 292 900.00 €	011 : 292 900.00 €		
"	012 : 449 100.00 €	012 : 449 100.00 €		
	014 : 4 000.00 €	014 : 4 000.00 €		
	65 : 180 750.00 €	65 : 180 750.00 €		
	66 : 17 000.00 €	66 : 17 000.00 €		
	67 : 4 500.00 €	67 : 4 500.00 €		
1	68 : 2 000.00 €	68 : 2 000.00 €		
	022 : 2 000.00 €	022 : 2 000.00 €		
	023 : 504 803.54 €	023 : 504 803.54 €		
	042 : 70 000.00 €	042 : 70 000.00 €		
	TOTAL: 1 527 053.54 €	TOTAL : 1 527 053.54 €		
Recettes	013 : 3 500.00 €	013 : 3 500.00 €		
	70 : 58 400.00 €	70 : 58 400.00 €		
İ	73 : 666 000.00 €	73 : 666 000.00 €		
	74 : 251 500.00 €	74 : 251 500.00 €		
	75 : 24 500.00 €	75 : 24 500.00 €		
	76 : 5.00€	76 : 5.00€		
	77 : 2 700.00 €	77 : 2 700.00 €		
	002 : 520 448.54 €	002 : 520 448.54 €		
	TOTAL: 1 527 053.54 €	TOTAL : 1 527 053.54 €		

et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

^{4°}Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

^{5°}Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section d'investissement			
	Proposé	Voté	
Dépenses	001 : 35 314.89 €	001 : 35 314.89 €	
A Committee of the Comm	10 : 1 500.00 €	10 : 1 500.00 €	
	16 : 117 000.00 €	16 : 117 000.00 €	
	20 : 27 000.00 €	20 : 27 000.00 €	
- 1	204 : 31 000.00 €	204 : 31 000.00 €	
	21 : 474 500.00 €	21 : 474 500.00 €	
	23 : 50 000.00 €	23 : 50 000.00 €	
	TOTAL: 736 314.89 €	TOTAL: 736 314.89 €	
Recettes	10 : 145 314.89 €	10 : 145 314.89 €	
At Management Body Control of Control	13 : 16 196.46 €	13 : 16 196.46 €	
=	021 : 504 803.54 €	021 : 504 803.54 €	
	040 : 70 000.00 €	040 : 70 000.00 €	
	TOTAL: 736 314.89 €	TOTAL : 736 314.89 €	

DIT que le budget est équilibré en recettes et en dépenses, et entre chaque section.

PRECISE que le budget est voté par chapitre,

PRECISE que les articles spécialisés précédemment instaurés sont tous supprimés.

CM-2022-21 – Adoption du compte de gestion 2021 - Budget locaux commerciaux LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECLARE que le compte de gestion 2021 du Budget locaux commerciaux n'appelle ni observation, ni réserve.

PREND ACTE du compte de gestion du budget locaux commerciaux pour l'exercice 2021 tel que présenté.

AUTORISE d'une manière générale Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-022 – Adoption du Compte administratif 2021 - Budget Locaux commerciaux LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte administratif du budget locaux commerciaux pour l'exercice 2021 tel que présenté.

Section de fonction	nement
Dépenses	11 464.57 €
Recettes	19 536.82 €
Excédent antérieur reporté	49 207.70 €
Résultat de clôture	57 279.95 €

Section d'investissement			
Dépenses	1 806.40 €		
Recettes	0.00€		
Excédent antérieur reporté	10 044.32 €		
Résultat de clôture	8 237.92 €		

<u>CM-2022-023 – Affectation des résultats sur le Compte administratif 2021 - Budget Locaux commerciaux</u>

·	COMMUNE DE FELINES	DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF LOCAUX COMMERCIAUX 2021	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés Votes	Contre	Pour	
			Date de la convocation :			

Séance du

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire, Lucie RAM IER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

fLui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIO	NNEMENT	INVEST	SSEMENT	ENSE	MBLE .	
LIBELLE	DEPENSE OU	RECETTES OU	DEPENSE OU	RECETTES OU	DEPENSE OU	RECETTES OU	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
Résultats reportés		49 207,70		10 044,32	-	59 252,02	
Opérations de l'exercice	11 464,57	19 536,82	1 806,40		13 270,97	19 536,82	
Totaux	11 464,57	68 744,52	1 806,40	10 044,32	13 270,97	78 788,84	
Résultat de clôture		57 279,95		8 237,92		65 517,87	
	Restes	réaliser	180 000,00				
	Besoin de f	inancement	180 000,00				
	Excédent de		100 000,00				
	des restes						
	33313313	200 ABAN USAN E					
	Besoin total d	e financement	171 762,08				
	Excédent total	de financement					
Considérant l'excédent de fonc	tionnement, décide e	d'affecter la somme c	57 279,95	au compte 1068	Investissement		
					Excédent de fonctions		

³ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

<u>CM-2022-024 - Adoption du Budget primitif 2022 - Budget Locaux commerciaux</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE le budget primitif 2022 du budget Locaux commerciaux comme ci-dessous :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Section de fonctionnement			
	Proposé	Voté	
Dépenses	011 : 8 000.00 €	011 : 8 000.00 €	
	65 : 1 000.00 €	65 : 1 000.00 €	
	67 : 2 000.00 €	67 : 2 000.00 €	
	042 : 15 000.00 €	042 : 15 000.00 €	
	TOTAL: 26 000.00 €	TOTAL : 26 000.00 €	
Recettes	75 : 26 000.00 €	75 : 26 000.00 €	
STORY OF THE STORY OF THE STORY	TOTAL: 26 000.00 €	TOTAL : 26 000.00 €	

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section d'investissement				
SHE STOLEN CONTRACTOR OF SHEET OF	Proposé	Voté		
Dépenses	20 : 1 000.00 €	20 : 1 000.00 €		
20 20 .	21 : 190 000.00 €	21 : 190 000.00 €		
	16 : 1 000.00 €	16 : 1 000.00 €		
	TOTAL: 192 000.00 €	TOTAL: 192 000.00 €		
Recettes	10 : 57 479.95 €	10 : 57 479.95 €		
	16 : 111 282.13 €	16 : 111 282.13 €		
	001:8237.92€	001 : 8 237.92 €		
	040 : 15 000.00 €	040 : 15 000.00 €		
	TOTAL: 192 000.00 €	TOTAL: 192 000.00 €		

DIT que le budget est équilibré en recettes et en dépenses, et entre chaque section. PRECISE que le budget est voté par chapitre,

PRECISE que les articles spécialisés précédemment instaurés sont tous supprimés.

⁴ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

^{5°}Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;



CM-2022-025 - Fixation des taux d'imposition 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les taux d'imposition fixés pour l'année 2022, comme suit

- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 77.13%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.78%
- De limiter à 50 % l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents administratifs et comptables nécessaires au sujet et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-026 - Approbation de la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'inscription de l'école du Fayet dans le cadre des interventions musicales,

APPROUVE les termes de la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2022-2023, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que toute pièce afférente à cette délibération, et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

<u>CM-2022-027 - Modification de la convention de partenariat entre la commune de Félines et l'Association Activités loisirs dans le cadre de l'entretien des locaux</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la présente convention de partenariat entre la commune de Félines et l'Association Activités loisirs.

APPROUVE la refacturation de la prestation d'entretien à l'Association Activités loisirs,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous documents y afférents et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

<u>CM-2022-028 - Changement du prestaire pour la fourniture des repas de la cantine au profit du restaurant-traiteur Marmey</u>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la résiliation du contrat avec l'ADAPEI 07 - ESAT du Haut Vivarais à la fin de l'année scolaire 2021-2022,

APPROUVE le contrat avec le restaurant-traiteur Marmey à compter du 1^{er} septembre 2022, pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération, et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-029 - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels et la modification du tableau des effectifs,

PRECISE l'inscription au budget les crédits correspondants.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-030 - Recours au service civique

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS);

AUTORISE la formalisation de missions ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément;

DEGAGE les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.



CM-2022-031- Attribution de subventions aux associations

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution de subventions aux associations comme suit :

FNACA: 300€

ARCANSON : 2 500€

ENTRAIDE Félinoise : 600€

Bibliothèque : 100€ CONSCRITS : 300€. Comité des fêtes : 1000€ Graines de culture : 1500€

DIT que ces dépenses seront mandatées à l'article 6574 du budget communal 2022.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-032 - Installation d'un « drive - casiers »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'installation d'un distributeur automatique de produits frais et locaux sur le parking de la Remise,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-033 - Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Félines au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;

ACCEPTE les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de FELINES et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-034 - Extension du réseau public d'eau potable - Quartier Vieilles Maures LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE les travaux d'extension du réseau d'eau potable situé au quartier Vieilles Maures, par le syndicat de eaux Annonay-Serrières

ACCEPTE les termes du projet de la convention de coordination et de participation pour ledit projet, DECIDE de refacturer le montant des travaux aux pétitionnaires,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Félines, le 01/04/2022

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal

Lucie RAMIE

Toutes les délibérations adoptées lors de cette-séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du secrétariat de mairie ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affichage le 04/04/2022 en vertu de l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.